

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS 10 MAI 2023 ACCUEIL Z. AIT ALI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/05/23	S		400,00	DR. D. ELAM Psychiatre Signature : 05/23

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a circle divided into eight equal segments by a horizontal and a vertical axis intersecting at their midpoints. Each segment contains a circle with a number from 1 to 8. The numbers are arranged as follows: top (H): 1, 1; top-right: 2, 3; right: 4, 5; bottom-right: 6, 7; bottom: 8, 8; bottom-left: 7, 8; left: 6, 6; top-left: 5, 4. Arrows on the segments indicate a clockwise direction: top-right, right, bottom-right, bottom, bottom-left, left, top-left, and top.

[Création, remont, adjonction]
unctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Driss El Amraoui
Psychiatre
 Ancien Assistant Spécialiste
 des Hôpitaux de France (Paris)
 Tél. : 05 22 30 66 62

الدكتور ادريس العمراوي
 إختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية
 طبيب إختصاصي مساعد سابقاً بمستشفيات
 فرنسا (باريس)
 الهاتف : 05 22 30 66 62

Casablanca, le

04/05/2023

الدار البيضاء، في

EL OUA SSINI
HABIBA

Salupred 20 - 48,7 - Deroxat 20 - 83,7 x 12

A mxiol 6 g - 36,7 x 1
Muxol Sinc 1 cas. x 2 - 32,6 x 1

Amoxil 1 g - 25,0
Voltaren - 52,0

T. A 199,40

Dr. D. EL AMRAOUI
 Psychiatre
 Psychothérapeute
 39, Bd. Rahal El Meskini Casa
 Tel: 05 22 30 66 62

Traitement pour:

LOT : M19041
EXP : FEV 2022
PPV : 52,00 DH

Voltarène® 100 mg
10 suppositoires

6 118000 220169

PPV : 52,00 DH
EXP : AVR 2023
LOT : M20084

PPV (DH) :

LOT N° : 32,60
UT. AV.:

Voltarène® 100 mg
10 suppositoires



6 118000 220169

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 649077
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 650236
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 650656
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 650656
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 649077
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 651176
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 649077
6 118001 140237

MUXOL®
Ambroxol

Solution buvable - 250 ml



6 118000 080572
AMM N° 50/19 DMP/21/NRQ

صافي
على اربع

ANXIOL® 6 mg
30 comprimés quadratisables



LOT 201598
EXP 11/2022
PPV 36,70 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Aïn sebaâ Casablanca
Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH



GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 650236
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH

ID: 650581
6 118001 140237